

211C1830
FR0000032195-OP036-AS17

7 octobre 2011

Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

DELACHAUX S.A.
(Euronext Paris)

Le 4 octobre 2011, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société DELACHAUX déposée, en application des articles 233-1 2° et 234-2 du règlement général, par Deutsche Bank AG, Succursale de Paris, et HSBC France¹, agissant pour le compte de la société anonyme Sogrepar (cf. D&I 211C1809 du 4 octobre 2011).

La note d'information de la société Sogrepar (visa n°11-445 en date du 4 octobre 2011) et la note en réponse de la société DELACHAUX (visa n°11-446 en date du 4 octobre 2011) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués publiés les 6 et 7 octobre 2011).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte **du 10 octobre au 4 novembre 2011 inclus** :

- du 10 au 25 octobre 2011 inclus, au prix de 82 € par action avant détachement de l'acompte sur dividende et de la distribution exceptionnelle d'un montant total de 29,15 € par action² ;
- du 26 octobre au 4 novembre 2011 inclus, au prix de 52,85 € par action après détachement de l'acompte sur dividendes et de la distribution exceptionnelle précités.

HSBC France, via HSBC Bank Plc, se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de l'initiateur, des actions apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre (cf. ci-dessus) visant la totalité des actions DELACHAUX non détenues par l'initiateur.

Une procédure semi-centralisée par Nyse Euronext Paris est également mise en place.

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

¹ Seule HSBC France garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur.

² Il est rappelé (i) qu'une assemblée générale des actionnaires de la société DELACHAUX se tiendra le 24 octobre 2011 en vue de statuer sur une distribution exceptionnelle de 13,16 € par action (le détachement du dividende relatif à cette distribution devant intervenir le 26 octobre 2011) et (ii) que le conseil d'administration de DELACHAUX se réunira le 24 octobre 2011 pour se prononcer sur le versement d'un acompte sur dividendes de 15,99 € par action (le détachement devant intervenir le 26 octobre 2011). La mise en paiement du dividende relatif à la distribution exceptionnelle et de l'acompte sur dividendes est prévue (à titre indicatif) pour le 31 octobre 2011.